

Etablissement catholique privé sous contrat d'association.

**Document à remplir, signer et remettre à l'enseignante avec la demande de réinscription.**

## CONVENTION DE SCOLARISATION

**ENTRE :**

L'OGEC, Association Notre-Dame « *Les Oiseaux* », sis à Verneuil-sur-Seine, représentée par le Chef d'Établissement désigné ci-dessous « l'Établissement »

D'une part,

**ET :**

**Les Représentant(s) légal (aux), de l'enfant(nom et prénom) :** .....

Désigné(s) ci-dessous « le(s) parent(s) »

**Monsieur et Madame** .....

**demeurant** .....

Ou autre situation familiale :

**Madame** .....

**demeurant** .....

**Monsieur** .....

**demeurant** .....

désigné(s) ci-dessous « le(s) parent(s) »

d'autre part.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### Article 1<sup>er</sup> - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'établissement Notre-Dame « Les Oiseaux », ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties ci-dessus désignées.

### Article 2 - Obligations de l'établissement

L'établissement Notre-Dame « Les Oiseaux » s'engage à scolariser l'enfant

..... en classe de ..... pour l'année scolaire 2016/2017, sous réserve des

**décisions d'orientation.**

L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations :

- Restauration
- Etude et garderie

Le détail de ces prestations figure sur le règlement financier transmis lors de l'inscription ou de la réinscription de l'enfant.

Les parents choisissent ces prestations au moyen des fiches de renseignements fournies à la rentrée.

### Article 3 - Obligations du(des) parent(s)

Le(s) parent(s) s'engage (nt) à inscrire au sein de l'établissement Notre-Dame « Les Oiseaux » pour l'année scolaire

2016/2017 l'enfant : ..... en classe de .....

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet d'établissement et du règlement intérieur, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les faire respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement Notre-Dame « Les Oiseaux » et s'engage(nt) à en assurer solidairement la charge financière (se référer au (1), si nécessaire), dans les conditions du règlement financier disponible sur le site internet de l'école ou sur simple demande. Pour marquer leur accord, **le(s) parent(s) ont versé, à l'inscription ou à la réinscription, un acompte de 200 €** sur la contribution des familles.

(1) : il est possible de préciser les modalités de cet engagement solidaire :

- Monsieur et Madame ..... s'engagent à assurer 100 % de la facture annuelle

Autre situation familiale :

- Monsieur..... s'engage à assurer les .....% de la facture annuelle.

- Madame ..... s'engage à assurer le solde de la facture annuelle.

#### Article 4 - Assurance Responsabilité civile

L'Établissement a souscrit une assurance responsabilité civile pour tous les élèves.

#### Article 5 - Dégradation ou perte du matériel

Toute dégradation ou perte de matériel ou de livre scolaire par un élève fera l'objet d'une demande de remboursement au(x) parent(s) sur la base du coût réel de réparation ou de remplacement (voir règlement financier).

#### Article 6 - Résiliation du contrat

##### En cours d'année scolaire

En cas de départ en cours d'année scolaire, la contribution demandée aux familles restera due sur la base du prorata temporis. Les frais annexes, les contributions ASELY et APEL restent acquis à l'établissement.

Les causes de départ de l'enfant en cours d'année sont :

- Déménagement ou mutation des parents
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'Établissement,
- Exclusion prononcée par l'établissement

#### Article 7 - Durée du contrat

Le contrat est signé pour la durée de l'année scolaire.

#### Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies dans les documents annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'Établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'Établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'Établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmis à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'Établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), une photo d'identité sera conservée par l'Établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Sauf opposition du (des) parent(s), une photo de l'élève pourra être publiée dans la revue ou tout autre document écrit ou électronique de l'Établissement.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au Chef d'Établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

A Verneuil-sur-Seine, le ..... 2016

| Signature du Chef d'Établissement du Primaire | Signature du père | Signature de la mère |
|---|-------------------|----------------------|
|   |                   |                      |